

CONFÉRENCE

# 3<sup>ème</sup> Rendez-vous international de l'innovation en justice

Innover en justice : quelles collaborations ?

26 ET 27 NOVEMBRE 2026  
14H00-18H00

Tribunal des activités économiques  
1, quai de Corse , 75004 Paris

## Présentation

Le *Réseau international de l'innovation en Justice*, né d'un partenariat entre l'Institut Robert Badinter (IRB) et l'Institut Québécois de Réforme du Droit et de la Justice (IQRDJ), et soutenu par la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ), organise les *Rendez-vous internationaux de l'innovation en Justice*.

La première édition organisée à Paris en 2023, a permis de questionner la justice en tant qu'organisation, la modification des pratiques des professionnels de justice, les liens entre les dispositifs numériques et l'accès à la justice, ainsi que la participation des justiciables à la résolution des conflits et la collaboration des professionnels et chercheurs en matière de justice (Actes en ligne).

Lors du deuxième *Rendez-vous*, qui s'est tenu à Montréal un an plus tard, les échanges ont porté sur l'organisation du travail, les possibilités de repenser le fonctionnement des juridictions, l'accès au droit des citoyennes et citoyens, et le soutien aux justiciables (Actes en ligne).

Le troisième *Rendez-vous* accueille des contributions de binômes constitués de chercheuses et chercheurs et de professionnelles et professionnels. Ils ont été invités à présenter des projets innovants qui les associent, que ce soit au stade de la conception du projet, de sa concrétisation ou de son évaluation.

Outre la présentation de l'innovation elle-même, l'ambition est de mieux comprendre les fondements, les modalités, les résultats et les horizons de la recherche menée dans le cadre de cette collaboration.

Cet évènement est organisé à Paris, de 14h à 18h, afin de permettre une connexion en ligne pour les participants outre-Atlantique.

Accès gratuit sur inscription.

13h30 - 14h00

Accueil

14h00 - 14h30

Allocutions d'ouverture

14h30 - 15h15

## COLLABORER POUR (MIEUX) DÉCIDER (I)

**Une démarche innovante d'élaboration collaborative de la planification stratégique à la Cour Supérieure du Québec**

**Marie-Anne PAQUETTE** (Juge en chef/Cour supérieure du Québec)  
et **Laurent SIMON** (Professeur/HEC Montréal)

Le management des juridictions constitue l'un des éléments essentiels du bon fonctionnement de la justice. Alors qu'il est traditionnellement laissé à l'autorité des chefs de juridictions, eux-mêmes magistrats, on peut envisager une collaboration fructueuse avec des chercheurs spécialistes du management.

**Concevoir des grilles d'aide à la décision éthique pour les magistrates et magistrats**

**Emmanuelle MARCEAU** (Professeure associée/Université de Montréal) et **André OUMET** (Secrétaire général/Réseau francophone des Conseils de la magistrature judiciaire)

Dans leur réalité quotidienne, à l'occasion de leurs activités privées comme professionnelles, les magistrates et magistrats sont confrontés à des dilemmes que le seul respect de la déontologie judiciaire ne suffit pas à résoudre. De plus, l'acte de juger comporte une dimension éthique qu'il convient d'aborder. Pour les guider, des grilles d'aide à la décision éthique ont été élaborées à partir de consultations et d'un recensement de dilemmes éthiques vécus.

15h15 - 15h30

Échanges avec le public

15h30 - 16h00

Pause

16h00 - 16h45

## COLLABORER POUR (MIEUX) DÉCIDER (II)

### Expérimenter le consensus parental pour améliorer la gestion des séparations parentales

**Clémentine FRANCES** (Vice-présidente/Tribunal judiciaire de Privas) et **Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER** (Maître de conférences/Université Grenoble Alpes)

L'impact des séparations conflictuelles sur l'enfant est considérable et l'institution judiciaire rencontre des difficultés à proposer des réponses satisfaisantes à court, moyen et long terme. L'expérimentation du modèle du consensus parental constitue une piste, sous réserve de son adaptation au contexte local.

### Cartographier les besoins de justiciables à partir de l'activité de règlement amiable des différends des assurances de protection juridique

**Florine TRUPHEMUS** (Doctorante/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Université de Sherbrooke) et **Christophe BOITON** (Directeur général/CFDP Assurances et Président/Groupement des Sociétés de Protection Juridique)

L'observation de la gestion amiable des conflits effectués par les juristes des assurances de protection juridique constitue une approche innovante du processus de règlement des différends. Elle permet de fournir une cartographie des processus utilisés et une typologie des besoins des justiciables.

16h45 - 17h00

### Échanges avec le public

17h00

## RAPPORTS D'ÉTONNEMENT ET DISCUSSION

## VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026

13h30 - 14h00

### Accueil

14h00 - 15h00

### Assurer les droits linguistiques dans les procès en français ou bilingues au Canada anglais

**Marie-Hélène GIRARD** (Professeure/Université McGill) et **Jean-Benoît DESCHAMPS** (Procureur/Service des poursuites pénales de la Colombie-Britannique)

Alors que le droit assure la possibilité de bénéficier d'un procès (ici pénal) en français ou bilingue dans la province canadienne de Colombie-Britannique, où les francophones sont minoritaires, l'analyse des procédures conduites en collaboration avec les professionnels permet à la fois de comprendre les contraintes institutionnelles et de proposer des pistes d'amélioration pour assurer les droits linguistiques.

### Évaluer un dispositif d'accompagnement des personnes placées sous main de justice : le programme REFLECTO (Finistère)

**Cinzia GUARNACCIA** (Maître de conférences/Université Rennes 2) et **Charlotte CLOAREC** (Conseillère/Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Finistère)

Dans une perspective d'assurer des pratiques professionnelles fondées sur des preuves scientifiques, le programme REFLECTO a fait l'objet d'une évaluation dans le but d'analyser la démarche en cours de suivi des auteurs de violences conjugales ou auteurs multirécidivants placés sous main de justice afin d'évaluer le modèle de réduction de la récidive mis en place dans les services concernés.

### JURISTES MOBILES : mettre en œuvre un dispositif de justice de proximité

**Marianne LEAUNE-WELT**, Coordinatrice de projets à Info-Justice et **Valentine FAU** (Chercheure/Institut québécois de réforme du droit et de la justice)

Le projet Juristes mobiles a été conçu et mis en œuvre dans le cadre d'une recherche-action, avec l'objectif de mieux répondre aux besoins des justiciables qui sont particulièrement confrontés à des obstacles d'accès au droit et à la justice (géographiques, culturels, technologiques, etc.). Il a nécessité une collaboration étroite entre professionnels et chercheurs, notamment afin de mieux apprécier les impacts du projet.

15h00 - 15h15

Échanges avec le public

15h15 - 15h45

Pause

15h45 - 16h45

## COLLABORER POUR (MIEUX) FORMER

**Construire ensemble de nouvelles connaissances académiques et juridiques : une analyse du « Tribunal do Júri » fédéral brésilien**

**Ana Lúcia PASTORE SCHRITZMEYER** (Professeure/Université de São Paulo/Centre d'Anthropologie du Droit – NADIR-USP) et **José Marcos LUNARDELLI** (Magistrat/École nationale de formation et perfectionnement des Magistrats – ENFAM)

La longue expérience de collaboration entre un centre universitaire d'anthropologie du droit et une école nationale de formation et de perfectionnement des magistrats démontre la puissance et les défis inhérents à la construction conjointe de savoirs. Ce partenariat novateur s'est récemment orienté vers une recherche portant sur le fonctionnement du « Tribunal do Júri » et sur les contributions de ses résultats à la formation tant des universitaires que des magistrats.

**Expérimenter de nouvelles formes de coopération judiciaire à l'ère des données ouvertes : le projet VIDOCQ**

**Marlène DULAURANS** (Maître de conférences/Université Bordeaux Montaigne) et **Jean-Christophe FEDHERBE** (Cyber-enquêteur/Gendarmerie nationale française)

Le projet propose de tester et d'observer de nouvelles modalités de coopération judiciaire pour l'exploitation de données en sources ouvertes afin de progresser sur des enquêtes non résolues. Celles-ci croisent les pratiques des institutions judiciaires avec des pratiques citoyennes. Elles permettent une co-production de connaissances pour consolider cette coopération.

## Mieux connaître les violences conjugales pour mieux interagir avec le monde social

**Thierry DELPEUCH** (Chargé de recherche/Centre national de la recherche scientifique-Sciences Po Grenoble) et **Geneviève Maud PAYET** (Présidente d'honneur/Réseau Violences intrafamiliales-Saint-Denis-de-la-Réunion)

Le financement européen de la recherche impose désormais des partenariats entre les chercheurs, les professionnels et les parties prenantes, mais aussi d'anticiper les effets sociaux des projets de recherche. Le modèle traditionnel de management scientifique est ainsi transformé et favorise des collaborations nouvelles, même s'il soulève des défis supplémentaires, notamment en matière de violences conjugales.

16h45 - 17h00

Échanges avec le public

17h00 - 17h30

**RAPPORTS D'ÉTONNEMENT ET DISCUSSION**

17h30 - 18h00

Allocutions de clôture

18h00

Verre de l'amitié

## INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Le 23 juin 1992, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 406 créant l'Institut québécois de réforme du droit. La loi devait entrer en vigueur à une date fixée par le gouvernement. Mais aucun décret d'application n'ayant été adopté, l'Institut ne verra jamais le jour.

Pourtant, il existe au Canada et ailleurs dans le monde des structures similaires à l'Institut dont la mission fondamentale consiste à soumettre au gouvernement des propositions de réforme du droit et de la justice pour mieux répondre aux besoins de la société : en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et en Ontario. C'est également le cas en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Nouvelle-Zélande, de même qu'en Australie. Aux États-Unis, l'American Law Institute, un organisme privé, joue un rôle équivalent.

## INSTITUT ROBERT BADINTER

**Études et recherches sur le droit et la justice**

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la justice - IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues.

Groupement d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités internationalement reconnues.



[institutrobertbadinter.fr](http://institutrobertbadinter.fr)